

CHAPITRE 12 : LE RÉCRÉO-TOURISME

CHAPITRE 12 : LE RÉCRÉO-TOURISME

12.1 MISE EN SITUATION ET PROBLÉMATIQUE

Représenté par environ 300 établissements ou sites et employant près de 3 000 personnes⁴⁶, le secteur récréo-touristique est axé principalement dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur des activités estivales pratiquées par une clientèle locale et régionale (Montréal et partie de la Montérégie). La MRC n'étant pas une destination touristique mais davantage un lieu de passage de touristes circulant entre l'Ontario, les États-Unis et le Québec, elle ne peut compter, du moins à l'heure actuelle, sur les retombées de la clientèle touristique externe.

12.1.1 Les principales activités récréo-touristiques

Bien qu'on compte plusieurs attraits sur le territoire, le récréo-tourisme repose principalement sur des activités de plein-air et notamment sur le cyclisme, le golf, l'équitation, la navigation de plaisance, la pêche et la pêche blanche (voir plans 26 et 27).

a) Le cyclisme

La pratique du cyclisme a connu un essor important sur le territoire au cours des quinze dernières années à l'instar de plusieurs autres régions du Québec. La mise en place de la piste cyclable Soulanges (35 km) reliant Rivière-Beaudette à Pointe-des-Cascades a favorisé sans aucun doute cet essor. Intégrée à la Route Verte, cette piste sera prolongée d'ici quelques années à Vaudreuil-Dorion, l'île Perrot et l'île de Montréal, permettant ainsi le raccordement avec le réseau cyclable de Montréal.⁴⁷ Un raccordement est aussi envisagé entre la piste Soulanges et le territoire de Beauharnois-Salaberry.

Le réseau cyclable de la Presqu'île est également offert à partir des points de départ suivants : Coteau-du-Lac, Les Cèdres, Rigaud, Île-Perrot, Hudson et Pointe-des-Cascades. Ce réseau comprend six circuits balisés totalisant 330 km et sillonnant différentes routes et chemins ruraux. Il se raccorde aussi aux territoires des MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes via les traversiers Pointe-Fortune/Carillon et Hudson/Oka.

⁴⁶ CLD Vaudreuil-Soulanges, Portrait socio-économique de Vaudreuil-Soulanges, mai 1998.

⁴⁷ Réseau Vert, *La route verte # 5 en Montérégie, un lien à compléter. Étude de différents itinéraires cyclables entre la piste cyclable Soulanges et l'île de Montréal*, Rapport final, septembre 2001.

b) Le golf

On compte sur le territoire onze terrains de golf dont six sont accessibles au grand public. Ceux-ci se situent à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Hudson, Coteau-du-Lac, Saint-Polycarpe, Saint-Zotique et Rivière-Beaudette. Un nouveau terrain de golf est aussi prévu sur le territoire de Vaudreuil-Dorion.

c) L'équitation

La pratique de l'équitation se révèle particulièrement répandue sur le territoire de la MRC. On y dénombre pas moins de 5 000 chevaux sur le territoire dont 2 500 chevaux de selle,⁴⁸ plus de 200 km de sentiers équestres, dix centres d'apprentissage et d'entraînement et quatre centres de location de chevaux. Cette activité génère des revenus dans la région de plus de 30 millions de dollars et occupe plus de 850 personnes à plein temps sans compter de nombreux emplois à temps partiel.⁴⁹

L'équitation se pratique principalement dans les municipalités de Vaudreuil-Dorion, Saint-Lazare, Sainte-Marthe, Très-Saint-Rédempteur, Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Télesphore et Rigaud. Cette activité se pratique en général sur des terrains privés où des servitudes de passage ont été obtenues mais aussi, dans une moindre mesure, sur des terrains appartenant à des organismes publics ou des municipalités. C'est le cas notamment à Rigaud où la municipalité a acquis des emprises pour la mise en place d'un réseau de sentiers multifonctionnels servant à l'équitation, à la randonnée pédestre et au ski de fond. C'est le cas aussi à Saint-Lazare où certains sentiers équestres chevauchent des terrains appartenant à la municipalité.

Dans le cas où les sentiers sont prévus sur des terrains privés, la principale difficulté qu'éprouvent les clubs équestres est d'obtenir des servitudes de passage. Certains propriétaires se montrent réticents à signer des servitudes de passage compte tenu qu'ils craignent que ces sentiers soient utilisés à d'autres fins (VTT, motoneige, par exemple) et qu'ils auront des frais d'assurance responsabilité à défrayer.

⁴⁸ Estimation faite à partir des chiffres du MAPAQ qui estime à 6 430 le nombre de chevaux dans le sud-ouest du Québec, soit 12 % de l'ensemble des chevaux du Québec. Voir à ce sujet le document intitulé « *Le cheval dans l'économie du Québec* » MAPAQ, Direction des productions animales, novembre 1995.

⁴⁹ Tiré du Sommaire du profil agroalimentaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges apparaissant dans le document « *Répertoire agroalimentaire de Vaudreuil-Soulanges 2001* », CLD Vaudreuil-Soulanges.

Un autre problème identifié au chapitre de l'équitation est celui de l'interconnexion des sentiers. Les sentiers équestres actuels relèvent de clubs équestres, d'individus et de municipalités qui n'ont pas réussi encore à les inter-relier de façon à créer un réseau régional d'équitation.

d) La navigation de plaisance

Le territoire de la MRC est ceinturé par les trois plus grands plans d'eau du Grand Montréal et qui présentent plusieurs atouts pour la navigation de plaisance autant sur des embarcations à moteur que sur des dériveurs et voiliers. Aussi, on dénombre pas moins de 1 000 places à quai le long des rives, soit à l'intérieur de marinas ou de centres nautiques (on en compte sept), soit sur des terrains privés. Des rampes de mise à l'eau sont aussi disponibles dans six municipalités, permettant aux utilisateurs d'avoir facilement accès aux plans d'eau et même dans certains cas (à Vaudreuil-Dorion par exemple) de louer des canots ou des pédalos.

Le problème principal qui se pose actuellement au chapitre de la navigation de plaisance est la difficulté de communiquer entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François. Bien que l'écluse de la Voie maritime à Beauharnois soit accessible aux embarcations dont la longueur est supérieure à 20 pieds et dont le poids est supérieur à une tonne, elle présente plusieurs désavantages compte tenu que la priorité est accordée aux navires commerciaux et que les embarcations de plaisance ne peuvent entrer dans l'écluse en même temps que ceux-ci. Il en résulte des délais assez longs pour les plaisanciers désireux d'emprunter cette voie d'eau. Quant aux embarcations qui ne rencontrent pas les exigences de la Voie maritime, le problème de communication d'un bassin à l'autre est plus complexe et ne peut se résoudre que par voie terrestre.

Il va sans dire que la réouverture du canal de Soulanges à la navigation de plaisance constitue un avantage certain puisqu'elle favorisera la circulation nautique entre deux bassins de navigation importants et tout le réseau nautique du Nord-est américain. Ainsi, les plaisanciers de l'Ontario et des états du Nord-est américain pourront avoir facilement accès à la région de Montréal.

e) La pêche

Les cours et plans d'eau qui se situent en périphérie du territoire de la MRC recèlent de nombreuses espèces de poissons qui suscitent l'intérêt de nombreux pêcheurs autant durant la saison estivale que durant la saison hivernale. La pêche en eau libre est pratiquée sur tous les plans d'eau alors que la pêche sous la glace est concentrée surtout du côté de l'Outaouais, à Rigaud, Vaudreuil-Dorion et du côté ouest de l'île Perrot.

On compte sur le territoire cinq centres de pêche axés principalement sur la pêche sous la glace. L'un des problèmes soulevés par celle-ci est l'entreposage des cabanes à pêche durant la saison estivale. Aussi, les municipalités auront tout intérêt à réglementer l'entreposage de ces cabanes afin qu'elles ne soient pas visibles des routes et des chemins.

12.1.2 Les autres activités récréo-touristiques de la MRC

D'autres équipements et attraits récréo-touristiques à caractère récréatif, culturel ou agricole sont aussi disponibles sur le territoire de la MRC. Bien qu'ils soient plus ponctuels, ils contribuent néanmoins à diversifier le produit touristique, d'où leur intérêt.

a) Le plein-air

Dans la catégorie des équipements récréatifs et de plein air, on compte deux plages relativement fréquentées (l'une à Saint-Polycarpe/Saint-Télesphore, l'autre à Saint-Zotique), deux bases de plein air (l'une aux Cèdres, l'autre à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot), une aire comprenant des pistes de randonnée (Pinière de Saint-Lazare), un centre de ski alpin (Rigaud) et un réseau de sentiers destinés à l'observation de la nature, à l'équitation, à la randonnée pédestre et au ski de fond (Rigaud).

b) Les attraits culturels

Dans la catégorie des attraits culturels, la MRC compte un certain nombre de bâtiments et le lieux dont les plus connus sont les suivants :

- Parc historique de la Pointe-du-Moulin (Notre-Dame-de-l'Île-Perrot);
- Lieu historique national de Coteau-du-Lac;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Vaudreuil-Dorion);
- Parc historique des Ancres (Pointe-des-Cascades);

- Maison Trestler (Vaudreuil-Dorion);
- Sanctuaire Notre-Dame-de-Lourdes (Rigaud);
- Théâtre des Cascades (Pointe-des-Cascades);
- Centre d'interprétation de la nature (Pointe-Fortune).

À ces attraits s'ajoutent une série de bâtiments d'intérêt patrimonial et de sites d'intérêt naturel qui sont identifiés au chapitre du patrimoine culturel et naturel. Soulignons aussi l'intérêt que suscite dans la région l'observation des oiseaux le long des grands cours d'eau et des aires humides et sur le mont Rigaud.

c) Agro-tourisme

Dans la catégorie de l'agro-tourisme, la MRC s'est enrichi depuis une dizaine d'années et compte aujourd'hui plusieurs attraits intéressants⁵⁰ à savoir :

- 10 érablières et cabanes à sucre;
- 4 tables champêtres;
- 1 fromagerie;
- 1 brasserie;
- 1 verger;
- 1 jardin ornemental;
- 6 fermes de fruits et légumes;
- plusieurs commerces de production animale, de production maraîchère et fruitière, d'horticulture ornementale et de produits transformés.

12.1.3 L'hébergement

La MRC de Vaudreuil-Soulanges est reconnue au chapitre de l'hébergement pour ses terrains de camping. On en dénombre 11 comprenant 2 145 emplacements⁵¹. Ces terrains de camping sont fréquentés majoritairement par une clientèle d'habitues provenant de la région de Montréal ou de la Montérégie et aussi, dans une certaine mesure, par la clientèle de passage circulant sur les deux grandes autoroutes qui traversent le territoire.

Quant à l'hébergement hôtelier, il est représenté par une dizaine d'établissements dont deux seulement (L'Auberge des Gallant à Sainte-Marthe et le Château Vaudreuil à Vaudreuil-Dorion) offrent un confort supérieur et un large éventail de services. On y retrouve aussi huit gîtes touristiques qui sont relativement bien répartis sur le territoire.

⁵⁰ *Répertoire agroalimentaire de Vaudreuil-Soulanges 2001*, CLD de Vaudreuil-Soulanges, 120 p.

⁵¹ Renseignements tirés de *Le Suroît, Guide touristique 2001*, Office du tourisme du Suroît.

L'implantation de nouveaux gîtes touristiques et de petites auberges en bordure des grands plans d'eau ou sur le mont Rigaud apparaît souhaitable dans l'optique du développement de circuits touristiques axés sur le patrimoine naturel et culturel.

12.1.4 La restauration

On compte sur le territoire de la MRC plus de 210 établissements de restauration situés pour la plupart à l'intérieur des noyaux commerciaux et des artères commerciales des différentes localités ou à certaines intersections stratégiques des deux autoroutes. Toutefois une dizaine seulement peuvent être considérés comme des bonnes tables. Des efforts pourraient être déployés pour améliorer ici la qualité de la restauration, ce qui permettrait d'intercepter une partie de la clientèle de passage circulant sur ces deux grandes autoroutes.

12.1.5 L'accueil et l'information touristique

Le territoire de la MRC est doté de deux bureaux d'information touristique gérés par Tourisme Québec et situés aux deux principales portes d'entrée, soit à Rivière-Beaudette (A-20) et à Rigaud (A-40). On compte aussi deux bureaux d'information touristiques saisonniers gérés par l'Office du tourisme du Suroît; l'un est situé à Vaudreuil-Dorion (maison Valois), l'autre à l'Île-Perrot (boul. Métropolitain). Les deux bureaux de Tourisme Québec s'adressent surtout à la clientèle externe qui recherche des informations sur Montréal et le reste du Québec. Quant aux bureaux de l'Office du tourisme du Suroît, ils s'adressent surtout à une clientèle recherchant des informations sur le produit touristique de Vaudreuil-Soulanges ou des autres secteurs de la région.

12.2 L'ORIENTATION RETENUE

La MRC de Vaudreuil-Soulanges considère le récréo-tourisme comme l'une des composantes majeures de son économie et croit important d'améliorer et de développer son produit touristique tout en respectant les caractéristiques de son patrimoine bâti et naturel ainsi que l'intégrité de ses paysages.

Dans cette optique, la MRC a retenu l'orientation suivante en regard du récréo-tourisme :

Améliorer le produit récréo-touristique existant tout en mettant l'emphase sur le développement du Parc régional du canal de Soulanges et des réseaux équestre et cyclable.

12.3 LES STRATÉGIES RETENUES

Prenant en compte cette orientation, les stratégies suivantes sont retenues :

- 1) Développer le Parc régional du canal de Soulanges en accordant la priorité à la remise en état et à la réouverture du canal à la navigation de plaisance, la mise en valeur des éléments patrimoniaux et naturels et le développement d'activités récréo-touristiques.**
- 2) Analyser les possibilités de développer un réseau régional de sentiers équestres sur le territoire de la MRC.**
- 3) Compléter le réseau cyclable tout particulièrement entre la piste Soulanges et le réseau de Montréal, entre la piste Soulanges et le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry et entre Vaudreuil-Dorion, Rigaud et la frontière ontarienne.**
- 4) Analyser les possibilités de construction de passes migratoires entre le lac Saint-Louis et le lac Saint-François afin d'accroître l'inventaire des poissons dans ces bassins et de stimuler la pêche sportive.**
- 5) S'assurer que les abords des grandes autoroutes soient paysagés ou maintenus à l'état naturel et exempts de panneaux-réclames.**
- 6) Encourager l'implantation d'établissements hôteliers, de restauration de qualité et de commerces pouvant favoriser l'arrêt d'une partie de la clientèle de passage.**
- 7) Prévoir les dispositions réglementaires nécessaires à l'implantation de gîtes touristiques et de petites auberges en bordure des grands plans d'eau et sur le mont Rigaud.**
- 8) Développer des circuits touristiques permettant de faire découvrir les attraits naturels, culturels et agro-touristiques du territoire.**
- 9) Mettre en valeur à des fins écotouristiques et récréo-touristiques les potentiels naturels du mont Rigaud.**
- 10) Soutenir et participer aux activités de l'Office du tourisme du Suroît.**

Les équipements récréotouristiques

Plan 26

Légende

Les équipements récréotouristiques

- Terrain de golf
- Rampe mise à l'eau
- Quai ou marina
- Sentier équestre
- Centre ski alpin
- Base de plein-air
- Aéroport de plaisance
- Sentier pédestre

Les équipements culturels

- Centre d'interprétation de la nature
- Parc historique
- Musée

L'hébergement

- Camping
- Hôtel - Auberge

L'information touristique

- Kiosque d'information touristique

MISE À JOUR

DATE	AMENDEMENT	PAR
12-12-05	règlement 179 annexe B	C.M.

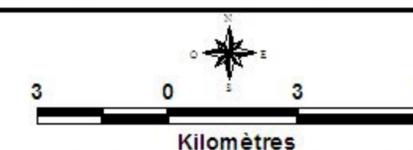


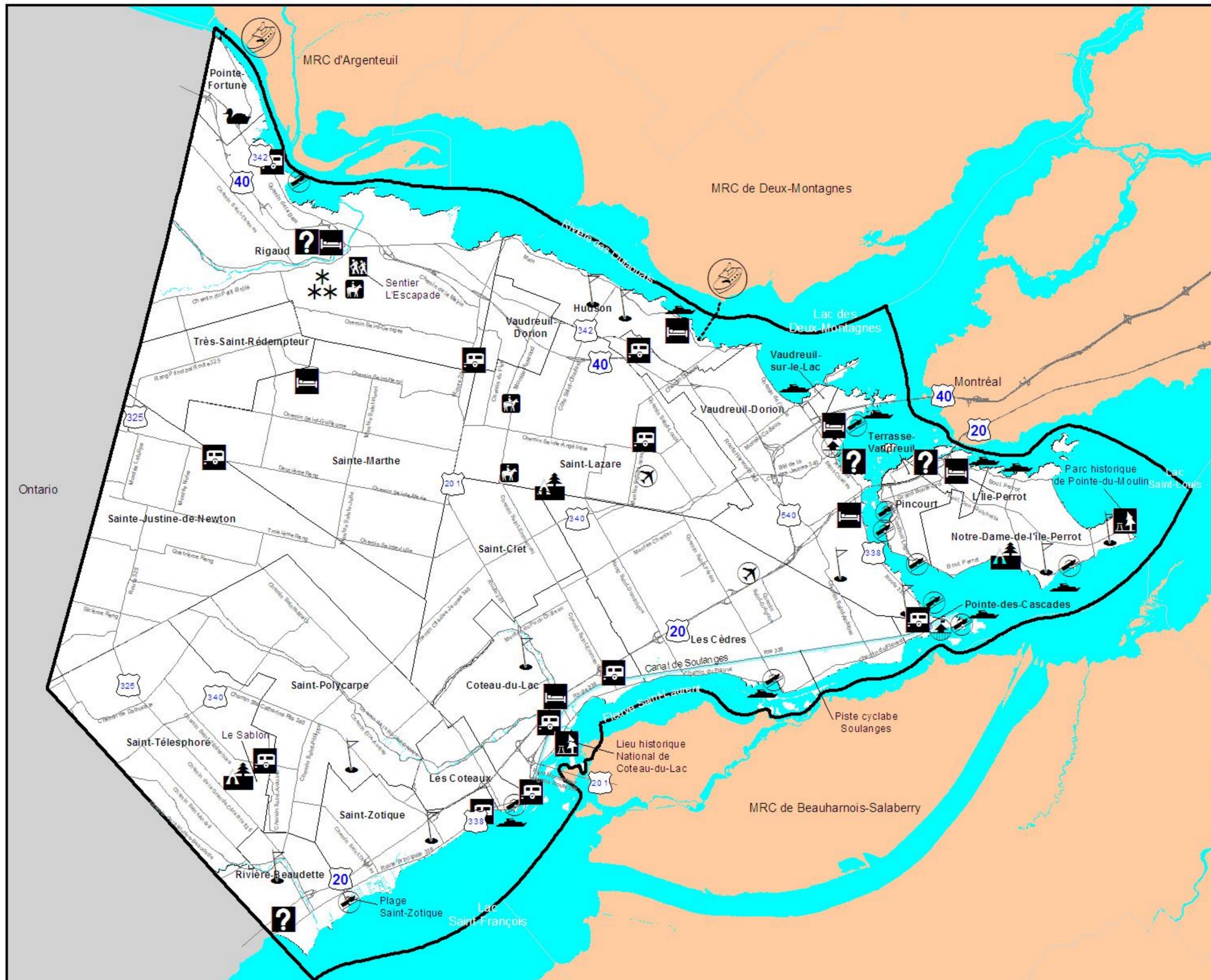
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Entrée en vigueur le 25 octobre 2004

Source topographique:
Ministère des Ressources
naturelles du Québec

Production:
M.R.C. Vaudreuil-Soulanges

C:\Mes documents\Révision Schéma\SR\sr en vigueur.apr



Les pistes et circuits cyclables et les sentiers de motoneige

Plan 27

Légende

-  Piste cyclable existante
-  Piste cyclable projetée
-  Circuit cyclable
-  Sentier régional de motoneige
-  Sentier Trans-Québec de motoneige

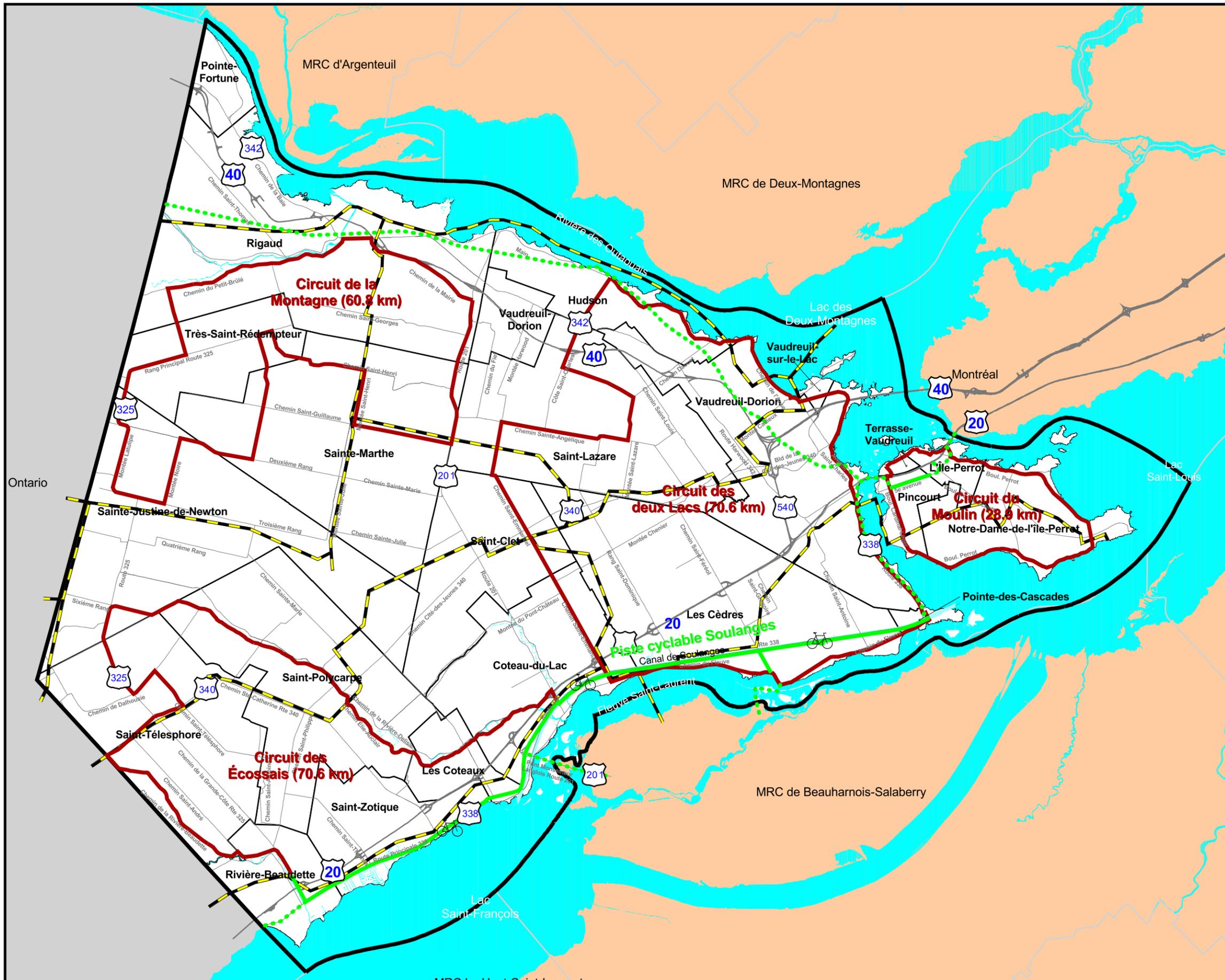


SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
Entrée en vigueur le 25 octobre 2004